



Stage de formation Syndicale



Droits des personnels, rémunération, carrières

mardi 10 mars 2015
de 9h30 à 16h30



Lycée Rostand
Mantes la Jolie
66 Rue Fernand Bodet

- droits et obligations des fonctionnaires : textes statutaires, obligations de service, comment s'adresser à l'administration...
- faire respecter les prérogatives des équipes pédagogiques, contrer collectivement l'autoritarisme d'un chef d'établissement
- la rémunération : salaire (décrypter sa feuille de paye), heures supplémentaires, indemnités...
- suivre sa carrière : notation, avancement d'échelon, promotions ... Le rôle des commissaires paritaires.

Ce stage vise à répondre aux questions que se posent nos jeunes collègues dans les premières années d'exercice du métier, mais aussi pour tous ceux qui veulent défendre et faire vivre ces droits !

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation

la date du stage donc au plus tard le mardi 10 février.

- au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso



Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an . Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.

Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur . Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

2 - prévenir, sans tarder, le SNES 78 de votre participation

MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 10 février

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **le mardi 10 mars 2015** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Rostand à Mantes la Jolie** .*

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréée, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation

COUPON REPONSE

Stage SNES SNEP SNUEP 78 – 10 mars 2015 – Mantes la Jolie

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM et Prénom :

Établissement et commune :

Adresse et Téléphone personnels

/ / / / / / / / / / / / / / / / / /

e-mail / _____ @ _____ /

Je participerai au stage du 12 décembre au Lycée J Ferry Conflans Ste Honorine

Je déjeunerai sur place (prévoir 6,05€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES)